

Brignais, le 28 mars 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 36

**Objet :
ENS de la Vallée en Barret :
Préservation du cuivré des
marais**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le 22 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 15 mars 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe GILLET

Pouvoirs :

Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET

Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Audrey PLATARET

Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Martial GILLE donne pouvoir à Josiane CHAPUS

Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à Pierre FOUILLAND

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Pascale MILLOT

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Christine MARCILLIERE

Agnès BERAL donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Laurence BEAUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION N°2022-28

Contexte :

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret, une action liée à la préservation du Cuivré des marais a été initiée en 2020, avec un travail d'animation du CEN Rhône-Alpes auprès d'agricultrices et d'agriculteurs qui exploitent des parcelles propices à la reproduction de ce papillon.

Depuis 2021, afin de protéger la zone de reproduction de ce papillon, une clôture électrique, fournie par la CCVG, est installée autour de la zone de reproduction, de mars à octobre, afin de la préserver du piétinement des animaux.

Une agricultrice de Chaponost et un agriculteur de Soucieu-en-Jarrest ont tous les deux accepté de participer à cette action et de permettre la pose d'une telle clôture sur leur parcelle, pour toute la période de reproduction du Cuivré des marais.

Il est proposé de reconduire cette action en 2022, en confiant sa mise en œuvre au CEN Rhône-Alpes.

Budget et financement prévisionnels :

Le budget prévisionnel s'élève à **1 625€** sur l'année 2022.

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation conduite par le CEN Rhône-Alpes	1 625€	CD69	812,50€
		Copamo	406,25€
		CCVG	406,25€
TOTAL	1 625 €	TOTAL	1 625 €

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver la poursuite de l'action de préservation du Cuivré des marais en 2022 et la mobilisation du CEN Rhône-Alpes pour conduire cette action, dans le cadre de la convention jointe en annexe ;
- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette stratégie sont inscrits dans le budget 2022 ;
- D'autoriser la présidente à signer la convention jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/03/2022,
GAUQUELIN Françoise



F. Gauquelin